

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2564**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Léon Fabre

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2564**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Léon Fabre**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

En vue de la réalisation d'un programme immobilier, la société UTIADE a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Léon Fabre à Villeurbanne.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la société UTIADE, l'emprise d'une surface de 167 mètres carrés environ (cf. plan annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de différents réseaux sous l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF et France Télécom). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la société UTIADE.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Léon Fabre, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la société UTIADE a accepté d'acquérir ce bien au prix de 115 000 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 25 mai 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 25 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 167 mètres carrés environ, située rue Léon Fabre à Villeurbanne, au profit de la société UTIADE en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

2° - Approuve la cession à la société UTIADE, pour un montant de 115 000 € d'une emprise d'une surface de 167 mètres carrés environ, située rue Léon Fabre à Villeurbanne, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n°1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 115 000 € en recettes - compte 775100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 115 000 € en dépenses - compte 675100 - fonction 822 et en recettes - compte 211200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.